



Le Bois, une valeur d'avenir



Comment activer une ressource si prometteuse ?



23èmes Assises



La forêt, une belle endormie ?

3

Par Jacques STURM, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Sortir du bois, freins et leviers

6

Interventions d'Eliane GIRAUD, Jean-Pierre VIAL, Roger VILLIEN, Yves BRUGIERE, Luc BOUVAREL

Initiatives en Chartreuse

10

En route vers la première AOC Bois en France -

Par Jeanne-Véronique DAVESNE, Michel BECLE-BERLAND et Nicolas BARRAL-BARON

Activer une cascade de valeur: le projet Renaissance 21 - Par Myriam CAUDRELIER et Etienne GONZALES

Bois et création de valeur : vers de nouveaux modèles

13

Interventions de Fabien BOURHIS, Marinette FEUILLADE, Jean-Luc SANDOZ

La forêt française à travers l'Histoire

16

Par Andrée CORVOL, Directrice de recherche au CNRS et Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises

Le Bois, des valeurs à partager

19

Par Claude BEAUFORT, membre du Comité d'Orientation de Sol et Civilisation

Par Anne-Claire VIAL, présidente de Sol et Civilisation



Nos Assises 2014, une fois n'est pas coutume, se sont tenues en Chartreuse, ce beau massif inspirant qualifié par Stendhal comme « l'émeraude des Alpes », sur le thème de la forêt et de la valorisation de la ressource bois.

L'ambition était double : il s'agissait d'une part de marquer notre attachement au groupe de réflexion local, présidé par Pierre Baffert, qui se réfère à notre projet et d'autre part, de s'interroger sur un paradoxe apparent de l'économie de nos territoires ruraux, rappelé rapport après rapport, la souffrance des filières bois malgré une demande croissante pour ce matériau et ses divers débouchés.

La ressource Bois est de plus en plus plébiscitée par nos concitoyens et nos politiques, soucieux de développement durable. L'énergie renouvelable, la construction-bois, les biomatériaux sont au cœur de la nouvelle croissance verte que chacun appelle. La France par ailleurs voit sa superficie forestière augmenter année après année. Depuis le début du XIXème, certes le point bas de notre histoire, sa superficie a plus que doublé. Notre superficie forestière s'élève aujourd'hui à environ 16 millions d'hectares. Nous étions à 11 millions d'hectares après la Deuxième Guerre mondiale. Nous gagnons encore environ 25 000 hectares par an. Or, nous constatons ces dernières années que la filière bois accuse un déficit de près 6 milliards d'euros, - 6.1 milliards en 2012, -5.6 en 2013. Derrière ces chiffres, nous le savons bien, il y a aussi des réalités douloureuses : des scieries, des PME qui ferment, de l'emploi qui s'évapore.

Est-ce donc inéluctable ? Quels sont les chemins possibles de changement ? Car, si nous sommes convaincus que les territoires ruraux ont un rôle à jouer dans nos sociétés modernes, autres que d'être des réserves foncières ou des espaces de récréation, et que la valorisation de la ressource Bois est doublement vertueuse, pour notre économie et pour nos équilibres environnementaux, il convient de s'interroger sur l'activation de cette ressource.

Plutôt que refaire un énième diagnostic, nous avons donc cherché à mieux cerner les potentiels d'innovation et surtout les processus qui permettent effectivement d'engager des dynamiques durables. Car l'importance n'est pas tant de constater, une fois encore, ce que l'on pourrait faire, mais bien de s'interroger sur le comment faire. Nous avons donc tenté de comprendre comment, dans nos sociétés et économies modernes, c'est-à-dire ouvertes aux vents des marchés et sensibles aux désirs d'une population essentiellement urbaine, on peut rester compétitif, innover, et prendre en compte les exigences environnementales et sociétales. Autrement dit, comment on croise filière et territoire, performance économique et respect de l'environnement, exploitation et biodiversité. Il nous apparaît après ces débats dont vous trouverez ci-après les points essentiels que les solutions seront territoriales, c'est-à-dire qu'elles seront le fruit d'une dynamique collective capable de contextualiser ses réponses et de sortir des idéologies enfermantes.

L'économie du bois a donc une valeur d'exemple. Ces difficultés sont les symboles de notre rapport ambigu à l'économie du vivant, à la fois très attendue, mais également très contrainte. Ces réussites montrent à l'inverse comment nous pouvons effectivement activer ensemble des stratégies positives, articuler les attentes des uns et des autres, et s'engager ensemble dans des voies de changement gagnantes pour tous.

Je vous souhaite une bonne lecture et profite de cette occasion pour vous souhaiter une très belle année 2015, pleine de sève.



La forêt, une belle endormie ?

Par Jacques STURM

Jacques Sturm est ingénieur des Ponts, des eaux et des forêts, membre correspondant de l'Académie d'Agriculture de France, section forêt et filière bois. En ouverture des Assises, Jacques Sturm aborde la situation du "système forêt-bois-papier français", sa dynamique et ses perspectives et s'interroge sur les voies de changement.

LE DÉFICIT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS-PAPIER

Le déficit français de la filière bois est au cœur de multiples rapports sur la forêt. Est-il logique ou paradoxal ? Avec 16 Mha la France dispose d'une forêt étendue qui couvre 31% de son territoire métropolitain. Mais seul un sous-ensemble de cette forêt joue un rôle économique et marchand. La forêt est à dominante feuillue alors que les marchés sont actifs sur le résineux ; le traitement en futaies, qui délivre des bois homogènes, n'occupe que le tiers des peuplements ; le tiers de la forêt privée est éclaté entre de multiples propriétaires ; 4 Mha sont implantés sur des pentes supérieures à 30 % et sont difficilement exploitables. La comparaison avec l'Allemagne, qui ne dispose que de 11 Mha, mais à dominante de futaie résineuse et une ressource sur pied de 40% supérieure, met en évidence l'apport d'une forêt pensée pour structurer une puissante industrie de première transformation du bois. De telles comparaisons avec les pays nordiques, l'Autriche, et bien sûr le Canada conduiraient à de mêmes conclusions. En termes de compétitivité internationale la France est logiquement en situation d'infériorité ce que traduit son déficit sur la première transformation du bois, sciages, panneaux, pâtes à papier.

Ce contexte pèse en conséquence sur la deuxième transformation dès lors que l'intégration verticale est classique dans ces activités. Ceci étant dit, le déficit en ces domaines (travail mécanique du bois, papier, meuble) s'inscrit aussi, hélas, dans la logique du décrochement compétitif de l'industrie française au cours des 15 dernières années. Un



décrochement lié sans doute à des insuffisances stratégiques des entreprises, à des manques d'innovation, de créativité et d'adaptation aux marchés, mais les faiblesses sont aussi corrélées à une politique économique nationale défavorable (fiscalité, charges sociales, rigidités multiples, euro fort...) conduisant à des marges trop faibles qui induisent des déficits d'investissement marqués.

LE RISQUE ÉCONOMIQUE DE VOIR UNE PART CROISSANTE DE LA FORÊT FRANÇAISE SOUSTRAITE AU MARCHÉ

Sur les dernières décennies des progrès majeurs ont été réalisés en matière de productivité forestière, tant en matière de pépinière, que de travaux de plantation et d'entretien. Il en est de même avec l'exploitation mécanisée des résineux grâce aux abatteurs qui se sont multipliés ces 20 dernières années. Le taux de récolte mécanisée atteint ainsi 60 %. Il n'est que de 10 % sur les feuillus.

Il y a néanmoins un risque économique majeur: que les peuplements hétérogènes, à dominante feuillus, les petites surfaces, les terrains en pente supérieure à 30% restent hors marché.

Or, ils constituent une part significative et croissante de la forêt française ! D'autant qu'une question lancinante demeure : qui travaillera demain dans ces espaces, s'agissant d'une activité isolée, fatigante, dangereuse, peu rémunérée ? Ils peuvent être le domaine de l'autoconsommation, mais uniquement dans les cas de proximité physique avec la forêt, perspective de moins en moins fréquente.

« Avec 16 Mha la France dispose d'une forêt étendue qui couvre 31% de son territoire métropolitain. Mais seul un sous-ensemble de cette forêt joue un rôle économique et marchand. »

FORÊT VIVANTE OU DÉSERT BOISÉ ?¹

Ce qui nous intéresse particulièrement c'est le déterminisme opérant aujourd'hui dans les pays européens et plus précisément en France. On l'observe en fait très largement dans nos campagnes : la déprise agricole qui est à l'œuvre depuis des décennies génère des friches, qui se couvrent d'accrus naturels lesquels, progressivement, s'habillent en forêt et sont comptabilisées ainsi. Certains s'offusquent de cette situation qui ferme des vallées, réduit, un temps du moins, la biodiversité des prairies préexistantes, fait craindre des risques futurs, incendies, obstruction des cours d'eau par des bois morts etc. D'autres s'en réjouissent fortement car on assiste à l'émergence de territoires naturels riches en biodiversité à terme, des territoires non anthropiques dans une Europe qui en manque tant !

En référence au thème des présentes assises, « Le bois, une valeur d'avenir », pris au sens de l'échange marchand du bio matériau, il est clair que les forêts en devenir issues de ces déprises agricoles ne répondront pas positivement à cette interrogation. Or l'accroissement de la surface de la forêt française depuis la guerre, environ 5 Mha suite à l'abandon par l'agriculture de terres marginales, c'est-à-dire de terres insuffisamment productives au sens du point précédent se compose de 4 Mha d'accrus naturels.

¹En référence aux travaux de Jean-Pierre Leonard, qui a publié aux éditions L'Harmattan en 2004 : **Forêt vivante ou désert boisé?**



INVESTIR EN FORÊT, CE N'EST PLUS UNE ÉVIDENCE !

Boiser pour répondre à une demande industrielle basique et stable dans le temps (lots suffisamment homogènes exploitables mécaniquement) est un investissement de long terme, à rentabilité modeste, mais fiscalement soutenu. L'investisseur a le sentiment d'avoir rempli son devoir pour ses enfants ou ses petits enfants, plus généralement pour l'économie de son terroir. C'est en outre un investissement moins virtuel qu'un placement papier. On le verra plus loin, de telles productions trouveront très vraisemblablement preneurs, plus facilement sans doute encore si les résineux sont présents.

Mais comment ne pas admettre que cet investissement comporte aussi des risques avec les effets du réchauffement climatique complexifiant le choix des essences et des sylvicultures, les tornades destructrices des peuplements, les éventuels dégâts de gibier renchérissant le coût des plantations, les attaques parasitaires, voire les incendies...

Sans oublier le discours prégnant essentiellement environnemental sur la forêt, une forêt naturelle que la population à dominante citadine appelle de ses vœux, toute intervention en forêt s'apparentant dès lors à une agression du milieu naturel, particulièrement l'exploitation forestière mécanisée. De sorte qu'en résultante de ces effets, seuls 50 millions de plants forestiers sont installés en France contre 300 en Allemagne, 1000 en Pologne...Et que les peupliculteurs s'alarment : seule la moitié des peupleraies est renouvelée...Mais alors, que faire ?

IL Y AURA DEMAIN, PLUS ENCORE QU'AUJOURD'HUI, DES DÉBOUCHÉS POUR LE BOIS !

Le bois, dans la concurrence inter-matériaux, connaît de multiples évolutions. Le bois dans les menuiseries est largement substitué par le PVC, voire l'aluminium. Le bois massif, par nature hétérogène fait place au bois reconstitué, panneaux, poutres aboutées. Les papiers impression-écriture sont touchés par le développement de l'informatique, à Internet. Leur consommation après la forte progression des années passées est maintenant en régression. Les meubles de style en bois massif, chêne ou fruitiers ne sont plus de mode. Les meubles à base de panneaux se sont imposés. Les meubles de jardin sont passés au PVC. Ces évolutions ont notamment fortement impacté la demande en bois feuillus.

« L'investissement forestier est un investissement logique, nécessaire, impératif ! »

Mais observons parallèlement, la progression du bois dans le domaine de la construction. L'aluminium et le béton n'ont pas éliminé les tonneaux bois qui s'exportent largement. Les papiers et cartons d'emballage connaissent un développement permanent, malgré l'importance du plastique. Le bois énergie est en fort développement et demain, la chimie du bois se substituera à la chimie à base de pétrole. L'investissement forestier est donc un investissement logique, nécessaire, impératif ! Parce que le bois est un matériau renouvelable, recyclable, biodégradable, performant ; parce qu'il stocke le carbone, tant en forêt (bois et sol) que dans les produits transformés ; parce-que sa demande ira croissante (construction, papier, énergie, chimie verte) dans un monde à 9 puis 11 milliards d'habitants, progressivement plus respectueux des forêts naturelles ; parce que le prix de l'énergie ne peut que progresser à moyen ou long terme et qu'une demande sociétale (paysages, loisirs) et environnementale (biodiversité, qualité de l'eau, protection des sols...), certes pour l'essentiel non marchandes, sont pour autant manifestes. Il y a là une évidente contradiction avec l'investissement forestier « en péril ».

QUEL CHEMIN DE CHANGEMENT ?

L'avenir des forêts dépend d'une actualisation de l'engagement de la société vis-à-vis de celles-ci. Ceci ne peut se faire aujourd'hui qu'au plan local, là où l'espace forestier est concret, perçu, fréquenté, les opérateurs et leurs outils identifiés, là où les attentes peuvent s'exprimer non de façon dogmatique et conceptuelle mais de façon incarnée et sensible pour passer d'une multifonctionnalité fabriquée à une multifonctionnalité active² par l'identification et la réponse aux vrais besoins des acteurs.

Il ne faut alors pas craindre une certaine spécialisation des territoires. Il faut rechercher dans un premier temps ce qui redonne du sens au quotidien : bois construction, énergie, circuits courts, gestion de l'eau... C'est en mobilisant l'énergie et la richesse des territoires, que la politique forestière pourra ainsi se régénérer. L'échelon national, porteur de la politique forestière, doit clairement indiquer aux territoires (niveau des régions) qu'il attend leur mobilisation. Il doit afficher clairement sa volonté en soutenant les initiatives en ce sens, sans les formater par avance. Il y a là un transfert de compétences à préciser, un pas juridique à franchir.

Les processus qui permettent de construire ce chemin passent inévitablement par des moyens de facilitation capable de prendre en compte la complexité des situations, de dénouer les conflits, de mobiliser et d'amener les acteurs à co-agir.

Voilà, à mon sens, une façon de relancer la dynamique de ce secteur d'activité exceptionnel, à la croisée, conflictuelle ou consensuelle, d'aspirations économiques, sociétales et environnementales puissantes et ô combien légitimes. Mais les aspirations sont combinables pourvu que l'on se donne l'intelligence de les traiter conjointement, concrètement, aux échelles appropriées dans l'espace et dans le temps ! ■

² Contribution à l'élaboration d'une approche stratégique de la multifonctionnalité des forêts ; FCBA, ENS, INRA 2008



Sortir du bois, freins et leviers

"Sortir du bois" au sens propre comme au figuré. Diverses personnalités réunies en table ronde ont livré leur analyse et les pistes de changement à encourager. Elles se rejoignent sur l'intérêt de s'appuyer sur des actions concertées au niveau de territoires de projet.

Eliane GIRAUD
Présidente du Parc
Naturel Régional de Chartreuse
www.parc-chartreuse.net

55 % de la forêt de Chartreuse appartient à des propriétaires privés. Pour l'ensemble de ce massif, la moitié est gérée par l'Office National de la Forêt (ONF). L'économie forestière génère 400 à 500 emplois ce qui représente un poids important dans nos territoires ruraux. Elle fait donc l'objet de toutes les attentions. Le Parc Naturel de Chartreuse y est très attentif. Depuis 10 ans, le PNR œuvre dans trois directions : développer une économie génératrice d'emplois, préserver le patrimoine paysager forestier et s'assurer des équilibres environnementaux. Ces trois dimensions ont été intégrées dans la Charte Forestière de notre territoire. Le Parc a été pour cela un médiateur local qui a facilité l'émergence de solutions négociées et donc pérennes.

Jean-Pierre VIAL
Sénateur de la Savoie, vice président du
Conseil général de la Savoie

En région Rhône-Alpes, la filière bois représente 40 000 emplois dont 50% relève du domaine de la construction et 20% de celui de l'exploitation de la forêt. En Savoie, la tradition de la construction en bois est très forte puisqu'on construit 4 fois plus en bois qu'au niveau national. Or, le département ne peut afficher que 4 000 emplois dans la filière et 70% de ces emplois dans la construction. Ceci souligne la nécessité de territorialiser nos emplois afin de



répondre à une demande locale très importante. Cette démarche nécessite bien entendu une nouvelle mobilisation de nos acteurs locaux. Au-delà de l'emploi, la question de l'environnement imprègne complètement les politiques publiques. En effet, alors que la filière bois-énergie est relativement prometteuse, la Savoie et le Grand Sud Est en général ne parviennent pas à répondre à la demande croissante. Là encore, il sera nécessaire de pouvoir s'appuyer sur une politique publique adaptée aux enjeux locaux, volontaire et visionnaire, afin de proposer les pistes d'un nouveau modèle économique pour valoriser le bois.

Ainsi, les forêts contribuent directement à l'activité du territoire, à sa richesse et à ses emplois. Il faut d'abord souligner qu'elle est un vecteur important de la mise en dynamique des acteurs qui s'organisent pour mener ensemble des actions telles que la démarche AOC Bois Chartreuse, la création de plate-forme ou encore la restructuration de la filière. A un niveau territorial plus vaste, un projet de Pôle Bois est en train de se formaliser associant ainsi la Savoie et la Haute-Savoie.

Roger VILLIEN

Président de l'Union régionale des communes forestières

La forêt communale occupe une place importante. En effet, en France, une commune sur trois est propriétaire d'une forêt, soit 11 000 communes. En tant que propriétaire forestier, le conseil municipal décide, en concertation avec l'ONF, du plan d'aménagement de sa forêt. Ces arbitrages garantissent l'équilibre socio économique de l'espace. Pour les élus, il faut pouvoir soutenir et valoriser des espaces forestiers dans le long terme, répondre aux attentes des usagers et à la demande sociale, tout cela dans le cadre d'une gestion écologique. Parallèlement, la commune doit assurer la police de l'espace forestier. Il s'agit donc bien de prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt comme l'a rappelé récemment le Grenelle de l'environnement. Ces enjeux forment un ensemble d'une grande complexité qui nécessite d'élargir le cadre de gestion classique.

« Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons nous de nos mutuelles différences. »

Paul Valéry

Dans ce contexte, la gestion communale qui date de 1827 a déjà beaucoup évolué et doit encore l'être dans le sens d'une plus grande décentralisation, une gestion partagée avec une implication des départements et des régions. Une nouvelle gouvernance est donc à l'ordre du jour et il sera nécessaire de redéfinir

les rôles de chacun et de replacer les responsabilités.

Il sera également nécessaire d'équilibrer économiquement l'ensemble de la filière. Or, le prix du bois n'est résolument pas rémunérateur. Comment dans ces conditions trouver de nouvelles sources de financement et de valorisation de la forêt tout en assurant son équilibre écologique ? La question transcende bien entendu les clivages classiques forêts privées/publiques. Elle porte également sur l'avenir global de la forêt en France et appelle à une véritable alliance entre les différents propriétaires.



Yves BRUGIÈRE
Directeur agence
Office National des
Forêts (ONF) Isère
www.onf.fr/rhone-alpes

L'agence ONF Isère gère un domaine relevant du régime forestier de 80 000 hectares de forêts, dont 60 000 en sylviculture. Cette surface génère un volume de 350 000 m³/an de bois. Or, nous n'exploitons annuellement que 180 000 m³. Cet écart s'explique essentiellement par des questions d'accessibilité. L'objectif est donc de créer un réseau de dessertes pour pouvoir faire une exploitation durable sur une surface plus grande et ne pas prélever, parfois trop, sur ce qui est aujourd'hui desservi. La création de dessertes est difficile pour des questions techniques, financières mais aussi et surtout pour des questions d'acceptabilité sociale. La création de desserte dans de nouveaux secteurs est moindre que l'abandon de secteur lié à l'évolution des modes d'exploitation et du prix du bois. La surface réellement exploitée continue à se réduire d'année en années. Concernant le territoire de la Chartreuse, la forêt domaniale de la Grande Chartreuse représente 8 500 ha. Sur cette surface, 1 500 hectares de forêt ne sont pas productifs car constitués d'alpages, de fortes pentes ou de rochers. Avec les surfaces restantes, 12 000 m³ de bois approvisionnent la filière bois locale contre 35 000 m³/an il y a 20 ans. Un équilibre acceptable pourrait être trouvé autour de 24 000 m³/an, sachant que la production biologique est de plus de 30 000 m³/an. Finalement la question de société qui se pose est la suivante: devons-nous accentuer l'exploitation dans les forêts facilement exploitables en y installant une sylviculture avec des peuplements poussés et abandonner le reste ?



Il me semble que le cadre du développement durable impose une réponse par la négative. Par conséquent, il faut desservir plus, parcourir plus de surface et construire des routes forestières. Les projets de pistes et de routes forestières sont des projets à inscrire dans le long terme,

ils mettent beaucoup de temps à aboutir mais c'est en mettant en place de tels moyens que nous réussirons à relever le défi d'un territoire doté d'une forêt vivante et valorisée.

Luc BOUVAREL
Directeur Général de la Fédération des
forestiers privés de France
www.foretpriveefrancaise.com/

En 2010, un groupe de réflexion a été mis en place au sein de la Fédération des forestiers privés de France pour amener les propriétaires privés à investir dans l'industrie innovante de la filière bois. Un dispositif national de « business angel ¹ » a vu le jour. Il s'agit de créer une relation innovante entre les propriétaires forestiers et les entreprises, autrement dit une relation complète entre le transformateur et le producteur. Aujourd'hui ce sont plus de 17 entreprises qui ont bénéficié de cet appui dans divers domaines (chimie du bois, bois énergie...) et 150 propriétaires se sont engagés dans cette démarche qui peu à peu se régionalise. Cette démarche va aussi permettre de compenser en partie l'aide à l'investissement forestier qui se réduit drastiquement. En effet, le budget actuel alloué à la forêt (10 millions

¹ Un Business Angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son argent, met gratuitement à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps.

d'euros) ne permettra pas la mise en place d'une meilleure accessibilité aux forêts françaises ; cela se traduit concrètement par 2,3 km de dessertes forestières accessibles par département. Il s'agit d'un problème majeur de la France et compte tenu des difficultés budgétaires de l'Etat, il n'y aura probablement pas de solution venant du national. Par conséquent, il est important de recréer une dynamique industrielle et que les propriétaires encouragent le développement des entreprises locales en investissant dans celles-ci tout en ayant ainsi une démarche de revalorisation collective du territoire.

L'économie territoriale est appelée à apporter une partie des solutions d'exploitation de la forêt française. ■



ZOOM SUR ... LA FORÊT DE CHARTREUSE



Le massif de la Chartreuse est défini par les géographes comme un « bastion forestier ». La forêt couvre en effet plus de 60% de la superficie de l'ensemble de la Chartreuse et le taux de boisement dépasse 70% sur les communes forestières du cœur du massif.

La Chartreuse se caractérise par un lien culturel très fort au bois et à la forêt. La plupart des habitants possèdent des parcelles de forêt. Nombreux sont ceux impliqués de près ou de loin dans l'usage du bois.

La filière forêt bois de Chartreuse, c'est :

- 400 emplois, hommes et femmes au cœur du territoire.
- 15 scieries, un chiffre très important en comparaison avec la situation d'autres territoires des Alpes.
- 50 entreprises de charpente, des menuisiers et architectes spécialisés dans l'utilisation du bois de Chartreuse.
- La filière bois est ancrée dans l'histoire et la culture de la Chartreuse. Pour perdurer, cette filière a su développer des compétences propres à la Chartreuse dans les domaines du bois de construction, du séchage des bois, de la charpente traditionnelle, du patrimoine bâti et de l'éco-construction. il existe une tradition de très gros bois.
- Cette filière dynamique est composée d'un réseau d'entreprises et d'organismes forestiers complet qui se sont regroupés au sein d'une association : le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC). Cette association est animée par des professionnels avec l'appui du Parc naturel régional de Chartreuse.



Initiatives en Chartreuse

1/ En route vers la première AOC Bois en France

Jeanne-Véronique DAVESNE
Chargée de mission filière bois et AOC,
Parc naturel régional de Chartreuse

Michel BECLE-BERLAND
Président du Comité interprofessionnel
des Bois de Chartreuse

Nicolas BARRAL-BARON
Dirigeant de la société Wood Scop

www.parc-chartreuse.net
www.bois-de-chartreuse.fr / www.cibc.fr

La démarche AOC devrait aboutir d'ici 2015-2016. Le premier travail a consisté à préciser les caractéristiques du bois et en particulier à rechercher les éléments qui permettent de décrire sa qualité (dureté, homogénéité, etc.). Le bois de Chartreuse est spécifique. Il est caractérisé par de grandes dimensions et présente en outre d'excellentes performances mécaniques. Ces caractéristiques sont liées au sol, à un climat montagnard avec des influences océaniques et à des sols forestiers profonds. En terme de savoir faire, la forêt est gérée en futaies irrégulières. En scierie, l'arbre est transformé en bois de construction grâce à la

technique du sciage à la découverte. La liste de commande scelle le lien important entre le scieur et le client. Un travail sur la traçabilité est d'ailleurs en cours afin de garantir au client ou prescripteur le signe d'origine Chartreuse afin qu'il puisse avoir le choix de l'origine lors de l'achat de son bois ou de la construction de sa maison.

L'Appellation d'Origine Contrôlée repose donc en premier lieu sur cette définition de la qualité du bois de Chartreuse et doit permettre une mise en valeur d'un patrimoine qui appartient à tous. Dans ce patrimoine, ce qui est fondamental c'est un lien entre un produit, le territoire, les savoir-faire du territoire et l'histoire.



Située entre Grenoble, Chambéry et Voiron, la Chartreuse est un massif pré-alpin largement forestier. Sa forêt couvre en effet 65% du territoire. Elle est constituée essentiellement de futaies irrégulières, c'est-à-dire d'arbres de taille et d'âge différents. Elle représente pour les urbains environnant un lieu de détente et de convivialité. Le bois de Chartreuse acquiert sa notoriété au XIIe siècle. La marine royale sélectionne des arbres pour constituer les mâtures de la flotte. Des liens commerciaux se nouent alors avec le Sud Est de la France, d'abord pour les chantiers navals puis pour la charpente. Ce bois de construction en sapin et épicéa acquiert sa réputation grâce à ses dimensions et sa résistance notable.

C'est pour valoriser davantage ce produit que le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) a été créé en 2005. Il est soutenu par tous les maillons de la "filiale bois" parmi lesquels des sylviculteurs, des entreprises de travaux forestiers, des exploitants, des coopératives, des scieurs, des charpentiers, menuisiers et architectes mais aussi le Parc Naturel Régional de Chartreuse, l'Office National des Forêts, les groupements de sylviculteurs. Le CIBC a initié dès l'année de sa création une démarche de reconnaissance en AOC pour le bois de Chartreuse. L'objectif est de démontrer la richesse naturelle, la production et la transformation des bois de Chartreuse. C'est une démarche innovante puisque les démarches AOC portaient jusqu'alors exclusivement sur des produits alimentaires. ■



ZOOM SUR ...

LE BOIS DE CHARTREUSE : un matériau de construction authentique et performant

-Grande dimension : autrefois utilisés pour les mâts de la marine royale, les Bois de Chartreuse sont aujourd'hui recherchés pour de nombreuses constructions à longue portée comme les poutres et poteaux de gymnases (Espace Multi-Activité de Saint-Pierre d'Entremont) mais aussi la rénovation de monuments historiques (Monastère de la Grande Chartreuse ou château de Montalieu à Saint-Vincent de Mercuze),

-Résistance : les bois, élevés en futaies irrégulières sous le climat Chartroussin, possèdent des caractéristiques exceptionnelles de dimensions et de robustesse. Les sciages de grandes longueurs/sections issus de ces bois sont réputés et leur résistance confirmée : 74 % des Bois de Chartreuse sont des bois de haute performance mécanique : C30 et plus (étude INNODURA 2013),

-Savoir-faire : les scieries de Chartreuse tirent le meilleur parti de ces gros bois pour en faire des pièces de haute qualité utilisées pour des charpentes sur mesure,

-Performances écologiques du bois : renouvelable et recyclable, il nécessite peu d'énergie à la fabrication et au transport et il fixe naturellement le CO2 de l'atmosphère,

-Un bilan carbone imbattable : du fait de sa proximité, le Bois de Chartreuse parcourt un maximum de 60 km de l'arbre sur pied jusqu'au sciage sec et raboté,

-Circuits courts : les architectes et charpentiers du CIBC s'approvisionnent dans les scieries de Chartreuse et valorisent le bois dans leurs constructions,

-Traçabilité : l'origine des sciages est garantie par un système de traçabilité, de la forêt jusqu'à la sortie de la scierie.

2/ Activer une cascade de valeur : le projet Renaissance 21 en Chartreuse

Myriam CAUDRELIER, Présidente
Etienne GONZALES, Vice président

Face au changement climatique, à l'épuisement progressif de ressources naturelles fossiles et à la tension mondiale qui s'opère autour des matières premières, ou encore face à la destruction des écosystèmes, la gestion raisonnée des ressources naturelles renouvelables devient un impératif ; celles-ci représentent par ailleurs une alternative qui conditionne désormais l'économie.

A ce titre, le bois pourrait passer du statut de matériau à celui de matière première "multi-usage". En dehors des secteurs clefs, comme le bois énergie, le bois construction, ou l'industrie du papier, le bois représente déjà des solutions pour la chimie, la mécanique, l'agriculture, pour lesquelles des programmes d'innovation sont lancés.

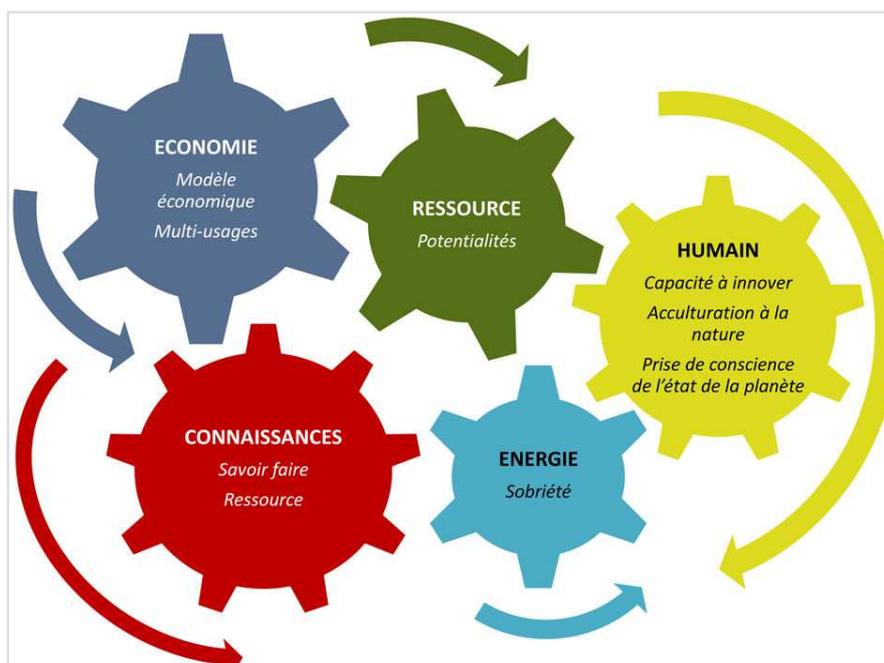
Le développement massif des usages autour du bois/forêt pose d'emblée, pour un territoire riche de massifs forestiers la question du choix des usages.

Pour le projet Renaissance 21, l'enjeu est de construire un modèle de développement écologique, social, économique et culturel en tirant le fil de l'innovation technique et organisationnelle. Il s'agit là d'une ambition collective basée notamment sur la nécessité de changer de pratiques et d'adopter des comportements plus économes.

Ce projet nécessite une structure de gouvernance qui associe les acteurs du territoire (élus, société civile, propriétaires...) sous une forme à imaginer ensemble. Son objectif est de créer un lieu transversal de réflexions, d'arbitrages et d'actions à l'échelle du territoire de Chartreuse pour développer un modèle de gestion partagée des ressources, encourager et encadrer l'innovation et assurer l'évaluation de l'efficacité économique, environnementale et sociale.

Pour ce faire, des partenariats avec les unités de recherche et l'ensemble des acteurs du territoire se construisent.

Enfin, le projet pilote Renaissance 21 pose la question du bois dans un contexte de tensions croissantes sur les ressources, pour en faire le catalyseur d'une nouvelle économie locale et d'un nouveau mode de vie. Il est dimensionné au territoire du Parc naturel régional de Chartreuse et s'échelonne sur les 5 ans à venir. ■



Le projet Renaissance 21 : une démarche systémique



Bois et création de la valeur : Vers de nouveaux modèles

Fabien BOURHIS

Chargé de mission forêt filière bois,
Parc Naturel Régional de Chartreuse

www.parc-chartreuse.net

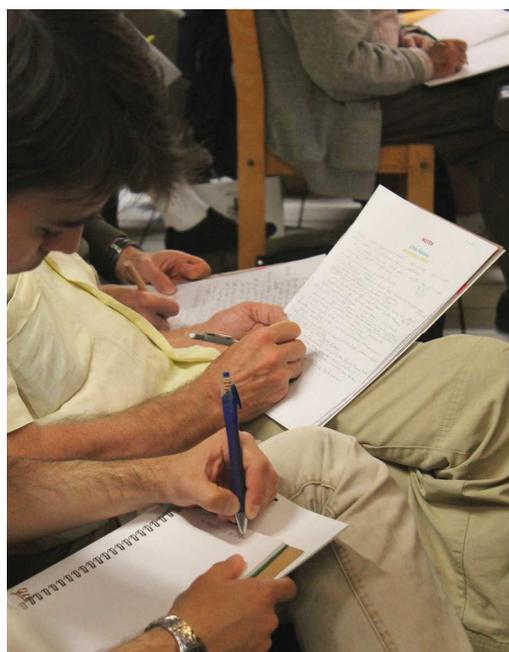
L'avenir de la forêt en Chartreuse ne dépend que de notre volonté d'incarner de nouvelles visions, de nouveaux modèles qui ne soient pas simplement une copie de ceux d'autres pays mais qui procèdent de notre idée du développement territorial.



Les dimensions économiques, patrimoniales, sociales, environnementales se combinent désormais pour former un nouvel ensemble avec des acteurs des plus divers; exploitants, ouvriers, promeneurs, citoyens, etc. Tous peuvent prétendre légitimement à vivre, à travailler, et à profiter des bienfaits de la forêt. Il se trouve que des bonnes intentions peuvent naître d'excellentes idées pour faire évoluer le modèle de développement de la forêt.



En Chartreuse, la forêt est un marqueur de l'identité territoriale et un vecteur de lien social entre les habitants qui la côtoient et ceux qui en vivent. Au fil des siècles, ce lien qui constitue l'essence du territoire ne saurait être durable sans remise en question, sans régénération et donc sans innovation. Par conséquent, aussi paradoxal que cela puisse sembler a priori, il est nécessaire de se renouveler constamment pour pouvoir s'inscrire dans le temps long. Cela semble encore plus vrai aujourd'hui qu'hier tant les enjeux autour de la forêt se multiplient. L'action du Parc est donc d'accompagner ce changement en prenant soin de toujours tisser cet indispensable lien social entre les acteurs. La perception de la forêt est en train de changer profondément. Nous n'avons pas une seule dimension de la forêt mais beaucoup plus.



Marinette FEUILLADE

Déléguée générale de la Fédération Forêt-Bois Rhône-Alpes

www.fibra.net

Une interprofession sert à instaurer le dialogue entre les professionnels, et notamment entre les différentes professions, et également à les coordonner afin de pouvoir mutualiser les bonnes expériences et encourager l'innovation individuelle comme collective.

Fibra, est l'interprofession forêt-bois Rhône-Alpes. Elle fédère les acteurs de la filière de l'amont à l'aval. Elle définit et applique une stratégie pour celle-ci. Elle est force de proposition auprès des instances régionales. Elle conçoit et accompagne des projets collectifs, assure la veille, la prospective et l'information et communique sur la filière et le matériau.

Les activités de Fibra portent aujourd'hui sur 6 thématiques :

-L'accès à la ressource et ses problématiques : par exemple, via création d'un outil de communication sur la desserte forestière

-Le Bois construction, notamment via le Palmarès bois Rhône-Alpes, concours qui illustre tous les 2 ans les plus beaux bâtiments bois de la région.

-Le Bois énergie, un secteur qui est en pleine expansion.

-L'emploi et la formation : la filière représente 40 000 emplois et 14 500 entreprises. Fibra travaille sur la valorisation de certains métiers et sur les formations initiales et continues.

-L'innovation : un projet est en préparation pour 2015 visant à accompagner les entreprises.

-La communication : l'importance de la valorisation et l'image de la filière pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les collectivités à l'intérêt du bois dans la construction et le bois énergie.

Jean Luc SANDOZ

Directeur de Concept Bois Technologie

www.cbs-cbt.com



En 1987, le rapport Brundtland a défini qu'un développement durable devait être : « un mode de développement capable de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette définition s'appuie sur deux notions importantes. Premièrement, il s'agit de répondre aux « besoins » essentiels de tous et prioritairement, des plus démunis. Deuxièmement, il y a l'idée que « l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose des limites sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Le sommet de Rio en 1992, puis le protocole de Kyoto en 1997, auraient dû permettre la mise en place d'une politique mondiale en faveur de la terre. Mais ce n'est qu'en 2005 que les premières mesures ont été appliquées. Et malheureusement, dès l'été 2008, la crise économique mondiale, a immédiatement focalisé les attentions des grandes puissances sur des priorités moins environnementales.

Nous pouvons nous demander si la crise économique n'est pas une conséquence de la crise environnementale. L'épuisement des ressources énergétiques, et en tout premier lieu le pétrole, a généré l'emballement incontrôlé des prix du baril, entraînant une succession de paniques boursières aux répercussions économiques importantes.



La forêt française à travers l'Histoire

Par **Andrée CORVOL**

Andrée Corvol est directrice de recherche au CNRS et Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF).

La relation Homme-Bois-Territoire remonte à l'occupation de l'espace par les premiers humains. Toutefois, l'histoire s'est accélérée au moment de l'introduction d'une véritable politique engagée en la matière.

Au 17^{ème} siècle, l'Etat prit conscience de sa dépendance à l'égard des importations de bois. Ce matériau était très convoité et recherché car stratégique, notamment pour la construction navale. En effet, alors que la maîtrise des mers devenait vitale, l'Etat les achetait aux armateurs espagnols, anglais et hollandais. Afin de n'en plus dépendre, il interdit l'exportation des grumes et décide de construire lui-même les vaisseaux de guerre. Cette ressource fut prospectée dans toutes les provinces à des fins d'exploitation. Afin d'accroître les quantités requises, certains territoires furent annexés quand la diplomatie ne suffisait pas à garantir les approvisionnements.

Au 18^{ème} siècle, les Français contribuèrent au renchérissement des "bois forts" car la France, plus peuplée que ses voisins et moins boisée



qu'aujourd'hui, ne pouvait compter que sur une superficie forestière de 9 millions d'hectares.

Le bois faisait alors l'objet de politiques municipales pour assurer la fourniture des villes, notamment en bois de feu. Il était également réclamé par les industriels. Ainsi, grâce à la hausse des prix en raison d'une demande toujours croissante, la forêt semblait un placement de "père de famille". C'est à ce moment que sont intervenues les premières études concernant l'âge requis pour améliorer la rentabilité de ce placement. Pourtant, la situation a évolué lentement malgré l'existence de trois facteurs. D'abord, les industriels se sont constitués un patrimoine forestier important permettant de régulariser leurs approvisionnements. Ensuite, la houille est lentement venue remplacer le bois dans l'industrie. Enfin, les foyers domestiques ont abandonné le bois de feu nécessaire au chauffage et à la cuisson mais leur demande n'a véritablement régressé qu'après les années 50.



Ainsi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'achat d'une forêt ou la plantation d'arbres altérait moins leur récolte, rapportait peu. Et la forêt n'était plus adaptée à la demande étant composée essentiellement de feuillus (65 %) du secteur de la construction qui employait des résineux.

LA CROISSANCE DES SUPERFICIES

Concernant les terrains boisés, la première difficulté tient à la recension des parcelles. De fait, les références historiques n'éclairent guère sur les périodes anciennes même la période 1908 -1958, ce qui fragilise les bases de calcul. Cependant, on a longtemps pensé que l'accroissement de la superficie suffirait à faire augmenter la production et donc mécaniquement les quantités récoltées. Trois objectifs ont été poursuivis :

- 1) Etendre les taillis agricoles notamment pour obtenir des piquets de vigne ;
- 2) Etendre les taillis énergétiques notamment pour répondre aux demandes industrielles ;
- 3) Etendre les futaies résineuses pour satisfaire les besoins des compagnies minières et des sociétés papetières.

Ainsi, depuis 1670, les politiques étatiques ont tenté d'accroître la récolte ligneuse prélevée chaque année et à partir de 1870, elles ont même adossé des mesures fiscales destinées à empêcher le déboisement, puis à stimuler le reboisement.

Après la Seconde Guerre mondiale, la croissance de la production renvoie à plusieurs facteurs : les incitations fiscales, la mise en place du Fonds Forestier National (FFN) et les politiques de plantation suite aux grands incendies de l'après-guerre. Ainsi, on a boisé plus de 1,2 million d'hectares entre 1945 et 2000. Par ailleurs, de 1955 à 2005, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 2,2 millions à 500 000 tandis que la part de la population agricole passait de 30 % à 4 % des actifs. Cela a profité à l'espace forestier : 20 à 28 % du territoire national. C'est dire que la forêt actuelle est plutôt jeune. 39 millions de m³ sont récoltés par an, ce qui représente un volume important mais médiocre comparé aux 86 millions de m³ qui correspondent à

l'accroissement biologique. Il y a donc une part importante de sous-exploitation : près de 50%.

LA TRANSFORMATION DU PAYSAGE FORESTIER

Ces données vont de pair avec une structure des propriétés très différente de celle de nos voisins.

Premièrement, il faut noter que la forêt française est largement dominée par le privé (75 % des surfaces totales). Elle est détenue par 3,6 millions de propriétaires. Or 67 % d'entre eux possèdent moins de 1 hectare, morcellement qui complique singulièrement la mobilisation de la ressource.

Deuxièmement, les ressources sont inégalement réparties en fonction des territoires. On distingue deux types de régions à tradition forestière. La première est située dans le Grand Nord Est. Elle dérive du système industriel des "usines à feu" caractérisé par la solidarité entre l'amont et l'aval. La seconde région est le Grand Sud Ouest. Elle repose sur une forêt d'origine "artificielle", sa plantation s'expliquant par un objectif de protection civile : assainir les zones humides et maintenir les dunes littorales. La production de cette forêt est destinée à des industriels des parquets et des palettes. Dans les deux cas, les liens sont puissants entre prélèvement et transformation.

« La forêt française est largement dominée par le privé. »

A l'opposé de ces types, il existe des régions à tradition agricole comme dans le quart Nord-Ouest, où les produits des pineraies et des peupleraies étaient exportés vers la Grande Bretagne. Par contre, dans le quart Sud Est, les forêts proviennent pour partie d'entre elles de l'enforestation. Quant aux autres, elles ont perdu leurs débouchés, l'artisanat qui les assurait ayant disparu.

Globalement, les territoires à forte tradition forestière n'ont guère accru leur production alors que les autres ont vu leurs surfaces augmenter. Ce contraste s'observe également en fonction du type de gestionnaire. En effet, sur la période 1980-2010, la récolte domaniale a progressé mais faiblement, le volume à l'hectare étant de 180m³. En

revanche, le volume à l'hectare communal a fortement augmenté, plus en feuillus qu'en résineux, ce qui nuit à sa valorisation. Enfin, la forêt privée, forêt jeune, voit son volume à l'hectare augmenter fortement. C'est donc vers elle qu'il faudra se tourner pour produire davantage de bois, à condition d'améliorer les conditions d'exploitation. Pour certaines, les difficultés sont insolubles car la pente trop



forte exclut toute exploitation. D'autres freins peuvent être levés, par exemple la création d'une desserte grâce à l'ouverture des pistes de débardage. Les forêts grevées par ces handicaps, ceux de la nature de la pente et des arbres, couvrent 16 % de la surface totale, soit 2,4 millions d'hectares. Cela concerne peu ou prou toutes les forêts de montagne. Comment les exploiter ? Comment les maintenir ?

Les chiffres de l'accroissement en surfaces et en volumes des forêts privées cachent de fortes disparités économiques. La progression des volumes sur pied concerne en particulier les très gros bois, ce qui signifie que cette forêt privée est entrée dans une phase de capitalisation qui est loin d'être terminée. Deux raisons à cela : le report des coupes en attendant la remontée des tarifs du bois et la cessation de toute récolte faute de demande locale. Cette progression cache également l'inadaptation de l'offre aux besoins économiques, situation qu'explique le fait que 73 % des volumes sur pied sont composés de feuillus (chêne, châtaignier, hêtre). Or, la demande actuelle porte vers les résineux, sous-exploités néanmoins quand ils sont en zone de montagne sur pentes fortes.

En somme, les défis concernant l'exploitation de la forêt française tiennent principalement à l'insuffisance de la desserte et à l'inadaptation de la ressource.

Quel défi pour demain ?

On assiste à un retard croissant du renouvellement de la forêt privée. La baisse du nombre de plants utilisés montre l'inquiétude des propriétaires devant les incertitudes du marché,

sans parler des inquiétudes que suscitent le réchauffement climatique et le retour de cycle vertueux. D'où leur revendication : sécuriser l'investissement sylvicole car l'un des principaux intérêts de la forêt est sa valeur patrimoniale. La transmission demeure souvent incertaine. Ainsi, la régénération naturelle progresse tandis que la régénération artificielle stagne voire régresse.

Des solutions doivent être explorées afin de garantir le revenu forestier quitte à encourager les propriétaires des petites parcelles. Réduire les frais de notaire est nécessaire, mais non suffisant. Il est possible que l'utilisation des feuillus sous forme de bioénergie déclenche un sursaut chez les propriétaires sylviculteurs qui délaissent leurs biens. Encore faudrait-il qu'il y ait des opérateurs sinon nationaux, du moins régionaux, qui collectent et négocient le bois jusque là inutilisé, et - qui sait- aident à façonner des peuplements appropriés. Mais il ne faut pas dissimuler que le bois énergie (comme le bois « papetier ») n'a jamais bien rémunéré les propriétaires puisque ces usages nivellent les qualités. Il en allait autrement du bois d'œuvre, sauf que, là aussi, les nouvelles techniques gommant la valeur de chaque grume. Bref, le propriétaire sylviculteur est dans la situation de l'agriculteur qui récolte des pommes de terre. L'essentiel de la plus-value revient au fabricant de purée déshydratée et au commerçant qui la met en vente. Alors pourquoi ne pas imaginer des financements croisés entre sylviculteurs et transformateurs comme cela existe dans les pays scandinaves ? Cela résoudrait en partie la délicate question de l'investissement forestier.

Avec le recul, l'économie forestière que nous connaissons actuellement est un héritage historique. Ce constat n'est pas un blanc seing laissé à l'immobilisme, mais au volontarisme des acteurs territoriaux. Celui-ci doit fonder les bases indispensables de la forêt de demain. ■



Le bois, des valeurs à partager

Par Claude BEAUFORT,
membre du Comité d'Orientation de Sol et Civilisation

Fidèle à sa mission de réflexion sociétale, Sol et Civilisation a décidé d'approfondir l'enjeu que signifie pour la France la pleine activation de son potentiel forestier. La rencontre organisée sur ce thème à Saint-Pierre de Chartreuse, en octobre 2014, a confirmé l'actualité d'une telle intention.

Pendant plusieurs décennies, nos ministres de l'Agriculture et de la Forêt ont été souvent troublés par l'étonnante situation d'une forêt française de grande qualité, mais génératrice d'une insuffisante valeur économique et sociale. Plusieurs d'entre eux ont missionné groupes d'experts et commissions savantes pour approfondir cet étonnant paradoxe, et pour définir les politiques qui permettraient d'y mettre un terme. En matière d'analyses et de propositions, le rendu a été intelligent et abondant. Mais à ce jour, ces travaux de qualité n'ont guère permis de réduire significativement le paradoxe constaté.

En 2014, le mérite de Sol et Civilisation a été de reposer le problème de la forêt au sein même du monde agricole et rural. Pour l'essentiel, la qualité du remède se résume par l'activation un double mouvement : une meilleure intégration des problématiques forestières dans les territoires et par une valorisation dans des filières efficacement dimensionnée, du local au mondial. Il s'agit donc bien de lier dans des projets d'ensemble, l'horizontal et le vertical, les territoires et les filières. Cette ambition, souvent recherchée, reste délicate car complexe à piloter. Pourtant, il apparaît bien qu'elle soit la principale voie de changement car la forêt sous nos latitudes n'est jamais monofonctionnelle.

Ne convient-il pas alors, en termes de recherche, d'ingénierie, de transformation, de financement, de s'inspirer, pour notre ressource bois, de certains schémas vertueux qui ont permis de conforter et de valoriser nos potentiels agricoles ? Il est incontestable que le milieu paysan a été dans ce sens créatif : dynamiques coopératives, instituts techniques, fonds de financement pour structurer l'aval de ses filières, institutions territorialisées. L'expérience acquise est riche, elle peut être inspirante. Plusieurs intervenants de nos 23èmes Assises ont souligné combien l'intelligence collective était motrice, combien le territorial et le marché pouvaient efficacement interagir.

Ceci pourtant, ne le voyons bien, n'est pas naturellement émergent, la structuration des acteurs n'est pas spontanée. Elle suppose de la coordination et le partage d'une volonté politique. Pour activer le potentiel de la ressource Bois, il convient donc d'abord d'activer le potentiel d'engagement des acteurs autour de projets communs. Le monde agricole est incontestablement le milieu qui, par l'expérience de ses acteurs et par la force de ses institutions, se trouve détenteur d'une expertise pour aborder, clairement et sainement, un tel défi. Il peut y prendre sa juste part.

Il y a là *in fine* une stratégie rurale à promouvoir. A l'heure des nécessaires transitions économiques et sociales, nos ressources liées au sol et au vivant doivent être optimisées. Nos campagnes peuvent être alors plus que des espaces aux limes de nos villes. Elles doivent être davantage des creusets pour créer de la valeur ensemble. ■

Pour aller plus loin, découvrez les Assises en vidéos



23^{ES} ASSISES
Sol et Civilisation
En partenariat avec l'association locale S&C Groupe Chartreuse

16 OCTOBRE 2014
SAINT HUGUES DE CHARTREUSE
(1^{ère} session de Chartreuse)

Assises 2014
Créé par Sol et Civilisation
Il y a 1 semaine

La France possède l'une des meilleures ressources forestières d'Europe, mais accuse un déficit record de la balance commerciale dans cette filière. Les rapports s'enchaînent, il faut réveiller la forêt, cette belle endormie !

Nous vous proposons une

...
+ Plus

de Savoie
s forestières

Transféré il y a 1 semaine 1 lecture / 0 Likes / 0

"SORTIR DU BOIS, FREINS ET LEVIERS"

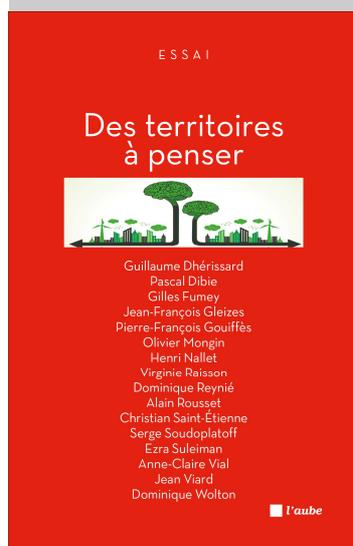
Nous vous invitons à (re) découvrir cette journée du 16 octobre 2014 sur notre site Internet : soletcivilisation.fr

ou sur notre chaîne vimeo.com/channels/assises2014



web

Vient de paraître « Des territoires à penser » aux Editions de l'Aube



Livre collectif coordonné par Passion Céréales, auquel Sol et Civilisation a été associé.

« Chaque culture exprime son potentiel en lien avec un sol et un climat. Chacune est "de quelque part". Mais le monde change. Alors, nous avons interrogé 15 spécialistes du territoire et de son aménagement : en regardant à un horizon de quinze ans, comment la notion de "territoire" fonctionne-t-elle de votre point de vue ? Quel rôle joue-t-elle dans la construction d'une vision de l'avenir ? Quel cadre peut-elle offrir à la prise de décisions qui engagent l'économie, le milieu naturel, les collectivités sociales ? Quelles places y tiennent les filières agricoles – notamment les grandes cultures ? Leurs réponses font ce livre. Un ensemble passionnant. » Jean-François Gleizes

Disponible en librairie, auprès des principaux libraires en ligne et sur le site de Passion Céréales à partir du 6 février 2015

Sol et Civilisation
5, rue Joseph et Marie Hackin – 75116 PARIS
Tél. 33 (0)1 44 31 16 61
Fax 33 (0)1 44 31 16 74
E-mail : contact@soletcivilisation.fr

Directeur de publication : Anne-Claire VIAL
Rédacteur en chef : Guillaume DHÉRISARD
Coordination et maquette : Truong-Giang PHAM et Karine VOLCLAIR
Crédits photo : Fotolia, DR, Sillon38
Cette Lettre de Sol et Civilisation est tirée à 4 500 exemplaires
Imprimerie L'ARTÉSIENNE – 62802 LIÉVIN